125 anniversaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 817

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Décentraliser l'administration fédérale? Plutôt la déménager

La Confédération a consulté les cantons à propos de ce que l'on nomme la politique de décentralisation. Il s'agirait de déplacer 8 offices fédéraux, comptant environ 700 collaborateurs. C'est un sujet à la mode, et nombreux sont les hommes politiques qui se prévalent d'être à l'origine de la procédure entreprise. Comme à chaque fois où il s'agit de mode (en l'espèce, d'occasions données aux professionnels du blablabla de faire croire à l'électeur qu'il se passe quelque chose), il convient d'affiner un peu l'analyse.

Sans vouloir être pédant, on signalera qu'utiliser sans qualificatif, le mot «décentralisation» ne désigne pas précisément l'opération projetée. En effet, décentraliser, dans la gestion de l'Etat, c'est donner à un service administratif ou à une collectivité publique un plus grand pouvoir d'appréciation et de décision. Lorsqu'un gouvernement renonce à certaines de ses prérogatives, qu'il délègue à un office ou à un fonctionnaire le soin de les exercer à sa place, il décentralise.

Ce n'est pas (nécessairement) le cas lorsqu'il augmente la distance, au sens géographique du terme, entre celui qui détient le pouvoir et celui qui exécute. Le décret concernant la Comédie française a été signé par le détenteur du pouvoir, Napoléon Ier, le 15 octobre 1812, à 3000 km (Moscou) du lieu où il exerçait ses effets (Paris). A la même époque, au même lieu, le même empereur adoptait le règlement sur la vente du poisson à Honfleur. Malgré l'éloignement, c'était là le comble de la centralisation.

Ce que l'on se propose de faire, en Suisse, c'est un simple déplacement géographique de services administratifs. On ne décentralise pas; on déménage. L'utilité éventuelle d'une telle démarche n'a rien à voir avec l'organisation de l'administration (encore moins, si cela était possible, depuis que l'on recourt largement à l'informatique). Il s'agit de mesures relevant de l'aménagement du territoire et de la fiscalité (meilleure répartition des impôts des fonctionnaires fédéraux). C'est certes important. Mais pas au point d'élever le débat au niveau qu'il occupe aujourd'hui.

Une autre question, dans cette affaire, mérite l'attention: les syndicats de personnel s'opposent avec véhémence aux mesures proposées. On ne saurait leur faire un procès d'intention. Il est possible que leur préoccupation essentielle soit la bonne marche de l'administration (ainsi que le disent leurs représentants) et le service à la collectivité. Mais ce pourrait être aussi la crainte, de la part des fonctionnaires, de l'«exil» dans un lieu considéré comme moins confortable ou prestigieux que Berne et ses environs où, peut-être, la fiscalité est plus élevée. Eh bien! Nous pouvons leur dire, au passage, que la civilisation occidentale a atteint tous les cantons suisses, que le chauffage central est connu au Locle, qu'il y a des lycées au Tessin, de l'eau chaude à Appenzell et d'excellents bistrots en Valais; et avec leurs salaires «fédéraux», les fonctionnaires touchés resteront traités, dans la plupart des cantons, malgré la fiscalité, mieux que la moyenne des salariés qui y vivent aujourd'hui.

A cela, une double conclusion. D'une part, la Confédération n'envisage pas une décentralisation au sens propre, mais le déplacement géographique de certains services. D'autre part, si le pouvoir politique devait trouver ces mesures opportunes, il serait normal qu'il se préoccupe du sort des fonctionnaires concernés. Mais il ne faudrait pas qu'il oublie que ce qui aurait été estimé d'intérêt public (le déplacement) l'emporte sur certaines manifestations de corporatisme étriqué.

Philippe Bois

125e anniversaire

La *Schweizerische Handels Zeitung* a publié un numéro spécial à l'occasion de son 125e anniversaire, qui compte 128 pages et pèse 500 grammes. Les articles sont surtout consacrés à l'avenir de notre économie. La distance parcourue depuis la fondation peut être mesurée en considérant la reproduction du 1er numéro: 4 petites pages. Le journal s'appelait alors: «Schweizerische Eisenbahn- und Handelszeitung» car les chemins de fer (Eisenbahn) étaient, en 1861, les porteurs de l'avenir économique de la Suisse.

K comme King

Après la disparition du *Rebrousse-Poil* l'an dernier, le mouvement non violent allait-il demeurer sans voix? Bien sûr que non! Nouveau phénix, voici *K comme King*, organe du Centre Martin Luther King et de la Fédération romande des mouvements non violents, dont le deuxième numéro vient de paraître.

Foin d'esthétisme et de recherche cultureuse, mais une brochure sobre et bien faite qui doit sortir 5 fois par an.

Trois grands chapitres: la vie du CMLK à Lausanne, secrétariat et centre de documentation non violent (notamment une enquête sur l'extension des possibilités de semi-détention pour les objecteurs de conscience dans les cantons romands), les activités des groupes membres et secteurs de travail de la Fédération, des nouvelles de la non-violence dans le monde (la mort du général de la Bollardière, les Philippines, les «traités de paix personnels» entre individus de l'Est et de l'Ouest proposés par les pacifistes indépendants de Pologne...).

CMLK, av. de Béthusy 56, 1012 Lausanne, tél. 021/32 27 27.